

LES STRUCTURES DE L'A.N.O.R.A.A.

A) LE COMITE NATIONAL

SON RÔLE :

Le Comité National est un organe délibérant. Il établit le Règlement Intérieur (R.I.), définit la politique générale de l'Association, donne des directives aux Secteurs et reçoit leurs comptes-rendus moraux et financiers par les instances régionales.

SA COMPOSITION :

Un collège de 30 membres actifs, élus pour trois ans parmi les membres actifs de l'association, dans les conditions prévues au règlement intérieur et renouvelables par tiers chaque année.

- Les membres ès qualités:

- * Anciens Présidents nationaux,
- * Président du conseil Consultatif National,
- * Vice-Présidents d'honneur au niveau National,
- * Membres du Conseil Consultatif National nommés pour un an au Comité National, sur la proposition du
Président national, pour exercer des fonctions précises,
- * Présidents des Zones de défense,
- * Présidents de Secteurs.

Tous les membres du Comité National possèdent une voix délibérative.

DELIBERATION :

Le Comité National se réunit trois fois par an.

DESIGNATION :

Tout membre actif de l'Association est autorisé à faire acte de candidature au Comité National, sous réserve qu'il soit à jour de sa cotisation.

Le Bureau National soumet au Comité National la liste complète des candidats comprenant, d'une part, les sortants qui font à nouveau acte de candidature, d'autre part, les nouveaux dont les états de service et les avis motivés des Présidents de Secteur et de Zone de défense sont exposés aux membres du Comité National.

Le Comité National arrête la liste des candidatures qui seront présentées aux suffrages du Collège électoral.

ELECTION AU COMITE NATIONAL :

Un collège électoral spécial, composé des membres du Comité National et des membres (Grands Electeurs) des Secteurs extérieurs au Comité National élus selon les modalités définies au Règlement Intérieur, se réunit au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, afin de pourvoir au suffrage indirect des postes vacants et renouvelables du Comité National.

L'élection a lieu au scrutin secret.

B) LE BUREAU NATIONAL

SON ROLE :

Le Bureau National est l'organe de direction de l'Association qu'il gère et administre, soit directement, soit par délégation aux échelons subordonnés des Régions et des Secteurs.

Il assume les responsabilités de liaison et de représentativité auprès des autorités civiles et militaires, aux niveaux national et international, ainsi qu'auprès des instances dirigeantes des Associations Aéronautiques et de Défense.

SA COMPOSITION :

Le Bureau National se compose :

- * du Président National,
- * du Président du Conseil Consultatif National,
- * du Premier Vice-Président National,
- * de trois Vice-Présidents Nationaux,
- * du Secrétaire Général National,
- * du Trésorier Général National,
- * du Chancelier National,
- * du Délégué National « Jeunes »,

S'y ajoutent les Présidents des Zones de défense, membres de droit, et les autres membres prévus par les statuts.

Le Bureau National constitue la Direction permanente de l'Association.

D'autres membres peuvent être adjoints au Bureau pour y tenir des fonctions complémentaires.

DELIBERATION :

Le Bureau National ainsi élargi doit se réunir au moins une fois avant chaque réunion du Comité National.

DESIGNATION :

Le Bureau National est élu immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire par le Comité National.

Le Comité élit au scrutin secret, parmi ses membres élus, le Président, et sur proposition de celui-ci, le Premier Vice-Président, les Vice-Présidents, le Secrétaire Général National, le Trésorier Général National, le Chancelier National et le Délégué « Jeunes » National.

Le Président propose, à la ratification du Comité, les noms des membres proposés pour participer au Bureau élargi.

Les fonctions de Président, de Premier Vice-Président, de Vice-Président, de Secrétaire Général, de Trésorier Général, de Chancelier et du Délégué « Jeunes » au niveau National sont exclusives de celles des membres des Bureaux de Secteurs, de Président et de Premier Vice-Président au niveau Zone de défense et de Secteur.

SES ATTRIBUTIONS :

Le Bureau National exerce son action à l'échelon National et en particulier :

- assure l'administration et la gestion de l'A.N.O.R.A.A.,
- propose et organise toutes manifestations nationales et internationales,
- donne toutes directives concernant le fonctionnement de l'A.N.O.R.A.A. aux Présidents de Zones de défense et de Secteurs,
- apporte son concours à l'autorité militaire, dans les domaines de sa propre compétence, pour l'instruction et l'information des personnels de réserve et la Préparation Militaire Air,

- assure la liaison avec l'A.N.S.O.R.A.A., l'U.N.O.R., la C.I.O.R. et tout autre instance en rapport avec l'objet de l'A.N.O.R.A.A., et propose au Comité National les noms de ses représentants au sein de ces Associations ou instances,
- désigne les représentants de l'A.N.O.R.A.A. auprès des autorités civiles et militaires,
- communique directement avec les Secteurs pour toutes questions administratives et financières, le Président de Zone de défense étant informé,
- Crée si besoin est, toute Commission dont il définit le rôle et l'organisation.

C) LE CONSEIL CONSULTATIF NATIONAL

SON RÔLE :

Le Conseil Consultatif National (C.C.N.) est une instance de réflexion et d'études chargée de donner son avis sur les projets, les réalisations, les orientations et éventuellement tout ce qui touche à la vie de l'Association. Il est consulté périodiquement par le Président national, auquel il peut suggérer toute mesure concernant l'Association. Il est obligatoirement consulté pour l'attribution de l'Ordre du Poignard. Il est le seul qualifié pour constater officiellement la vacance de la Présidence nationale de l'Association.

SA COMPOSITION :

Le Conseil Consultatif National (C.C.N.) comprend :

- des membres de droit qui sont les Présidents d'Honneur et les Vice-Présidents d'Honneur au niveau national, ainsi que tous les anciens Présidents nationaux de l'Association,
 - des membres élus à la suite d'un vote interne au CCN en application du Règlement Intérieur et homologués par le Comité National sur proposition par le Président National saisi par le président du CCN.
- L'appartenance au Conseil Consultatif National est exclusive de toute fonction électorale au sein de l'Association. La nomination est à vie. Toutefois les membres du C.C.N. peuvent solliciter une suspension temporaire de leur mandat, démissionner ou faire l'objet d'une radiation provisoire ou définitive en application du R.I.

Le Conseil Consultatif National est une instance nationale.

Le Règlement Intérieur pourra toutefois prévoir des antennes régionales et locales du Conseil, et en fixer les conditions de fonctionnement.

ROLE DES MEMBRES DU CONSEIL CONSULTATIF NATIONAL :

Tout membre du Conseil Consultatif National peut être appelé à participer à titre consultatif au Comité de Secteur auquel il est rattaché.

En ce qui concerne les instances régionales, un certain nombre d'Anciens peuvent éventuellement y participer à la discrétion du Président régional

D) LE GROUPE " JEUNES "

Un groupe bien inséré

Présent à chaque niveau de l'association, avec un délégué jeunes dans quasiment chaque secteur, des délégués dans chaque région et une équipe nationale, la « dynamique jeunes » contribue, à son niveau, à la réalisation des axes majeurs de développement de l'association.

Un groupe représentatif

La voie ouverte par l'ANORAA dès les années 80, en organisant en son sein la « dynamique jeunes », a été suivie par bien d'autres depuis. C'est ainsi qu'existe aujourd'hui dans toutes les grandes associations de réservistes un groupe jeunes ou une volonté d'en créer un.

Et la présence, dans chacune des instances interarmées et interalliées, de jeunes officiers de l'ANORAA contribue à renforcer le rayonnement de l'association.

DES ACTIVITES VARIEES

Activités statutaires : Comités Nationaux, Assemblée Générale.

Activités nationales : Journée nationale du réserviste, Journée du souvenir Guynemer, Journée d'intégration Jeunes, Ravivage de la Flamme, Séminaire interarmées des jeunes cadres de réserve, Séminaire de l'UNOR.

Activités décentralisées : Journées de rassemblement, Conférences.

Activités Aéronautiques : Visite du musée de l'Air et de l'Espace, Visite de la Cité de l'Espace, Visite de l'EPNER, Meeting de l'Air.

Activités Internationales : Voyages d'information à l'OTAN, Cours pour jeunes Officiers de réserve OTAN, Congrès et AJOR de la CIOR.

Activités sportives : Concours de tir, Raid, Marathon, Pentathlon militaire, compétitions CIOR.

Activités de formation : Trois journées de formation dans l'année.

Activités de communication : Contacts médias, contacts élus, contacts entreprises, correspondances et relances.

DES OBJECTIFS CLAIRS

Contribuer à imposer le Fait Aérien et la Culture Air

- Considérant que la place accordée à l'aéronautique et à l'espace, dans la première¹ nation aéronautique, est insatisfaisante dans les mass media et, de facto, dans la perception que peut en avoir la population, le groupe jeunes ambitionne de contribuer, à sa mesure, à imposer le fait aérien et la culture air².

- Considérant que le premier souhait de nos adhérents est de rester au contact de la réalité aéronautique militaire, le groupe jeunes cherche à accroître les contacts avec celle-ci grâce à des activités spécifiques qui permettent le développement et la mise en valeur des compétences de ses membres.

- Participer au rapprochement de tous les acteurs de la famille aéronautique militaire française autour d'actions communes, notamment avec les acteurs associatifs tels l'UNAIR et l'ANSORAA.

Contribuer à la vitalité de la réserve militaire et du service de défense

- Contribuer, par une politique de communication attractive en direction des publics scolaire et étudiantin, à doter l'Armée de l'Air d'un vivier de forces de renfort, de soutien et d'environnement utilisable dans le cadre de la projection (intérieure et extérieure).

- Contribuer à la gestion de ce vivier, notamment grâce aux actions en faveur de l'emploi des jeunes, et en proposant à l'Armée de l'Air des cadres aux profils variés, capables de répondre aux diverses sollicitations opérationnelles.

- Contribuer au maintien du lien armées nation et à la promotion de l'esprit de défense par la participation aux différentes initiatives citoyennes développées tant par l'ANORAA, stricto sensu, que dans le cadre des actions inter associatives, notamment dans la dimension d'éducation à la défense.

¹ Le père de l'aviation n'étant autre que Clément Ader, nous revendiquons fièrement le titre de première nation aéronautique !! Et pour plus de précision pour les septiques, je rappellerai que c'est le 19 avril 1890 que celui-ci a déposé le brevet n°205155 relatif à « un appareil ailé pour la navigation aérienne dénommé avion », et c'est le 9 octobre 1890 que l'Eole effectue le premier vol motorisé de l'Histoire.

² Cette initiative se conçoit en partenariat avec tous les acteurs de la famille aéronautique française, au premier rang desquels apparaît l'Armée de l'Air, et vise un très large public, grâce à une campagne nationale de communication intitulée « De l'Eole à Ariane-Espace : une épopée moderne », avec particulièrement un concours « Pilote...un jour » en direction des collégiens et lycéens.

Contribuer au rayonnement international

- Contribuer au renforcement de la position française dans les actions civilo-militaires sur les théâtres extérieurs, en proposant à l'Armée de l'Air des cadres aux profils variés, capables de répondre aux diverses sollicitations opérationnelles.
- Renforcer les positions actuelles des jeunes de l'association dans toutes les ouvertures à l'international, tant aux niveaux de l'alliance atlantique qu'au niveau des coopérations bi ou multilatérale.

Coordonnées :

Courrier : siege@anoraa.org

Adresse postale : ANORAA - GROUPE « JEUNES » - 3 RUE NATIONALE – 92100 BOULOGNE
BILLANCOURT

E) L'ENTRAIDE

Une Association indépendante type loi 1901, dénommée **E. A.N.O.R.A.A.** a été créée le 24 décembre 1960.
(**Entraide** de l'Association Nationale des Officiers de Réserve de l'Armée de l'Air)

SON BUT :

- Aider les membres de l'A.N.O.R.A.A. ou leurs familles, moralement, financièrement, dans la recherche de situation ou d'emploi, et dans tous les cas où le besoin d'assistance se fait sentir.
- Aider financièrement les jeunes (bourses d'études) et les moins jeunes.
- Collaborer avec les institutions privées, publiques ayant un objet similaire.
- Contribuer à l'exécution des décisions prises par le Comité National de l'A.N.O.R.A.A. sur le plan social.

SA COMPOSITION :

Les membres de l'ANORAA sont automatiquement membres de l'E.A.N.O.R.A.A. Nul ne peut se trouver en dehors de l'Entraide pour une simple raison de règlement de cotisation à l'ANORAA.

SON ADMINISTRATION ET SON FONCTIONNEMENT :

1) Administration :

- elle est administrée par un Conseil d'administration de 10 membres, soit 9 membres élus par l'Assemblée Générale et du Président national de l'A.N.O.R.A.A. membre de droit.
- le renouvellement du Conseil a lieu par tiers et les membres sortants sont rééligibles.
- le Conseil choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau élu pour un an et composé de :
 - un Président
 - un Secrétaire Général
 - un Trésorier

2) Fonctionnement :

Le Conseil d'Administration se réunit, en principe, trois fois par an, et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demande de plus de la moitié de ses membres.

SES MEMBRES: (10)

Conseil d'administration de l'E.A.N.O.R.A.A.: 10 membres,
dont 1 membre de droit et 3 membres élus au Bureau de l'Entraide.